



# LIGUE PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

## CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE

### Saison 2025/2026

A – Réaffiliations.....	2
B – Licences.....	2
B1 – Prise de licence.....	4
B2 – Contrôle et vérification des licences.....	7
B3 – Licences événementielles et titres de participation.....	7
C – Mutations.....	7
D – Protection des licenciés.....	9
E – Protection des données personnelles.....	10

## ANNEXES

1 – Catégories d'âge.....	11
2 – Tarifs 2025/2026	
Ligue.....	12
Comité Départemental des Alpes du Sud.....	13
Comité Départemental des Alpes Maritimes.....	14
Comité Départemental des Bouches du Rhône.....	15
Comité Départemental du Var.....	16
Comité Départemental du Vaucluse.....	17
3 – Documents à télécharger.....	18

## A – REAFFILIATIONS

---

### 1. Tarifications

La cotisation : elle correspond à la participation des associations aux frais de fonctionnement de la fédération, de la Ligue régionale et des Comités Départementaux.

Montant des droits : (voir annexe, Tarifs 2025/2026 par département)

### 2. Procédure de réaffiliation

Elle s'effectue via l'espace « MonClub », menu « réaffiliation/fiche club ». L'indication du Président, secrétaire, trésorier et correspondant du club est impérative. Le président, le secrétaire et le trésorier devront posséder obligatoirement une licence dirigeant validée.

De plus, vous pourrez modifier, si nécessaire, les informations concernant le nom du club, son site web, les coordonnées de la salle principale et du siège social de l'association. Une notice détaillée concernant cette fonctionnalité est disponible en support d'aide :

[https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2\\_Mon\\_Espace\\_Club\\_Re-affiliation\\_Club.pdf](https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/SPIDV2_Mon_Espace_Club_Re-affiliation_Club.pdf)

En procédant à sa réaffiliation, le club s'engage à licencier l'ensemble de ses adhérents, conformément aux règlements en cours au sein de la fédération.

### 3. Attestation d'affiliation

Elle peut être éditée via l'espace « MonClub » - « réaffiliation/fiche club ». Une fois le club affilié, le logiciel proposera un bouton « Editer attestation affiliation » dans la fiche club.

### 4. Attestation d'assurance

Elle peut être éditée via l'espace « MonClub » - « administratif », « attestation assurance ».

## B – LICENCES

---

### 1. Tarifications

Voir annexe (Tarifs 2025/2026 par département).

### 2. Catégories d'âge

Voir annexe.

### 3. Procédure

L'établissement des licences se fait via l'espace « MonClub ».

- **La saisie de l'adresse réelle de tout licencié est impérative.** Les zones « Adresse » doivent donc être obligatoirement remplies.

- **La saisie de l'adresse électronique est obligatoire.** Elle permettra au licencié de recevoir leur attestation de licence, des informations comme la lettre d'information (Newsletter) de la FFTT ou les bulletins électroniques de la Ligue et des Comités.  
La licence permet l'accès à son espace personnel et au **Club Avantage** (une fois le compte licencié activé).
- **La saisie du nom de naissance, du pays de naissance et de la ville de naissance est obligatoire pour les Dirigeants, Encadrants (Techniciens) et Arbitres, et conseillée pour les autres licenciés** dans le cadre des directives de contrôle d'honorabilité demandées par le ministère en charge des sports.

#### 4. Honorabilité

La lutte contre les violences sexuelles dans le sport a conduit au développement du Système d'Information automatisé du contrôle d'honorabilité (Si honorabilité) des éducateurs sportifs et des exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS) et bénévoles disposant d'une licence sportive.

Le dispositif repose sur la transmission automatisée par les fédérations des données permettant aux services de l'Etat de procéder à ce contrôle.

Le contrôle d'honorabilité se détermine donc selon les fonctions exercées et pour les actions d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique ou sportive.

A ce titre, une case « encadrant » est ajoutée dans la liste des fonctions proposées sur le bordereau de demande de licence 25-2 et une seconde case permet au licencié concerné de confirmer qu'il a été informé et a compris l'objet de ce contrôle.

Cette notion englobe celle d'éducateur sportif qui peut aussi être qualifié d'« entraîneur », de « moniteur », de « coach », de « manager », de « préparateur physique », ... La dénomination retenue dans chaque discipline est sans incidence sur l'obligation d'honorabilité. De même, la notion d'éducateur sportif n'est pas directement liée à la détention d'un diplôme ou d'un brevet fédéral.

Toute fonction, exercée à titre rémunéré ou bénévole, d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle est concernée.

L'obligation d'honorabilité a été étendue aux arbitres et juge-arbitres licenciés quel que soit le niveau de la compétition dans laquelle ils interviennent. Les modalités du contrôle suivent les mêmes procédures que pour les éducateurs bénévoles et les exploitants (dirigeants) d'établissement d'activités physiques et sportives.

Enfin le licencié peut s'opposer à ce contrôle d'honorabilité mais il ne sera alors pas habilité à encadrer ni à exercer des fonctions dirigeantes, au sein de son association, d'encadrement et d'arbitrage pour l'activité fédérale.

Dirigeant : <input type="checkbox"/>	Encadrant : <input type="checkbox"/>	Arbitre / JA : <input type="checkbox"/>	Technicien : <input type="checkbox"/>
<small>Contrôle d'honorabilité : Si au moins une des 4 cases ci-dessus est cochée :</small>		<small>Le licencié a été informé et a compris l'objet de ce contrôle **</small>	

En pratique, cette vérification peut être réalisée si les noms de naissance, prénoms, date et lieu de naissance ainsi que la civilité (genre) des personnes concernées sont transmises. En outre, pour les personnes nées à l'étranger, les noms et prénoms du père et de la mère sont nécessaires.

Pour la ville de naissance, il convient d'indiquer le code postal et le nom de la ville, informations obligatoires pour les créations de licences des Dirigeants et Encadrants. Pour les renouvellements de licence, il appartient à chacun de tenir à jour ces informations.

Pour les personnes nées à l'étranger, il convient d'indiquer le code postal du pays, <https://www.insee.fr/fr/information/8377162>, le nom du pays ainsi donc que le nom et prénom de leurs parents.

## ▪ B1 – PRISE DE LICENCE

### 1. Fonctionnalité

Le club, après avoir désigné le responsable de la saisie des licences en son sein, a la possibilité d'effectuer les opérations de licenciation uniquement pour les personnes de nationalité française ou pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse et ressortissants du Royaume-uni (pays classé C).

Pour les joueurs étrangers (pays classés E), la licence doit être demandée à la Ligue (voir titre II, chapitre 1 des Règlements administratifs).

### 2. Paiement des licences

La Ligue envoie une facture en fonction des statistiques au 30 septembre, 31 décembre, 31 mars et 30 juin.

### 3. Contrôle

La FTTT ou la Ligue peuvent à tout moment contrôler la possession des documents de certification médicale, des demandes de licences et de toutes autres pièces nécessaires à l'établissement de la licence par le club. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner la nullité de la licence avec toutes les conséquences sportives, administratives et disciplinaires qui pourraient en découler.

### 4. Certification médicale

▲ Les différents cas pour les licenciés vétérans :

- a. Présenter un certificat de non-contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence.  
Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certificat médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition. Ce certificat sera valide jusqu'au prochain changement de catégorie d'âge vétéran s'il est suivi de renouvellements continus via l'attestation décrite dans le cas **b**. Un certificat médical non renouvelé la saison suivante par l'attestation décrite en **b**. perd sa validité. Il faudra alors fournir un nouveau certificat médical datant de moins d'un an. Un même certificat médical ne peut être utilisé après un changement de catégorie d'âge avec l'attestation décrite en cas **b**.
- b. Présenter une attestation certifiant qu'il a répondu « **non** » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical (n° 25-10-1). Pour obtenir cette attestation, l'adhérent devra avoir répondu « non » à toutes les questions et avoir fourni lors de son accession à la catégorie Vétéran ou lors d'un changement de catégorie d'âge Vétéran, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.  
Dans ce cas, la mention « **en règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.  
**Important : Dans tous les cas, l'adhérent est responsable des réponses qu'il fournit au sein de l'auto-questionnaire qu'il remplit et il ne pourra nullement être recherché la responsabilité de la fédération.**
- c. L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention « **Sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. **Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition.** Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les parents ou accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc...

▲ Les différents cas pour les licenciés majeurs de moins de 40 ans :

- a. Présenter une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur. Pour obtenir cette attestation, la réponse devra être « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour majeur (n°24-10-1). Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.  
**Important : Dans tous les cas, l'adhérent est responsable des réponses qu'il fournit au sein de l'auto-questionnaire qu'il remplit et il ne pourra nullement être recherché la responsabilité de la fédération.**
- b. Présenter, notamment lorsqu'une réponse de l'auto-questionnaire médical présente un « oui », un certificat de non-contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- c. L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus.  
Dans ce cas, la mention « **sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est **réservé** aux non-pratiquants tels que les accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs, etc...

▲ Cas particulier des non-licenciés majeurs :

Pour les non-licenciés majeurs auxquels certaines compétitions sont ouvertes, obligation de présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou à la pratique sportive en compétition, qui doit dater de moins d'un an.

▲ Les différents cas pour les licenciés mineurs : (au moment de la prise de licence)

Conformément aux dispositions de l'article 101 de la loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 et du décret du 7 mai 2021, l'obtention ou le renouvellement d'une licence permettant la pratique sportive ou la participation aux compétitions organisées par la Fédération française de tennis de table, ses structures déconcentrées et ses clubs et comités :

- a. Présenter une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisée conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. Pour obtenir cette attestation, la réponse devra être « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour mineur (n°24-10-2). Dans ce cas, la mention « **En règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.  
**Important : Dans tous les cas, l'adhérent et/ou le représentant légal est responsable des réponses qu'il fournit au sein de l'auto-questionnaire qu'il remplit et il ne pourra nullement être recherché la responsabilité de la fédération.**
- b. Présenter, notamment lorsqu'une réponse de l'auto-questionnaire médical présente un « oui », un certificat de non-contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. Dans ce cas, la mention « **en règle avec la certification médicale** » sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entraînement et en compétition.
- c. L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus.

Dans ce cas, la mention « **Sans pratique sportive** » sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive de tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs, etc...

▲ Cas particulier des non-licenciés mineurs :

Pour les non-licenciés mineurs auxquels certaines compétitions sont ouvertes, obligation de présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis de table ou à la pratique sportive en compétition, qui doit dater de moins d'un an ou une attestation certifiant qu'il a répondu « **non** » à toutes les questions de l'auto-questionnaire médical pour mineur.

## **5. Procédure de demande de licence**

En préambule, il est rappelé la mise en ligne, depuis la saison 2024-2025, d'une fonctionnalité permettant dans un premier temps la recherche de club puis, selon les cas, la demande dématérialisée d'une première licence Loisir ou Compétition ou la demande dématérialisée de renouvellement de licence Loisir ou Compétition au sein d'un même club par un licencié puis la validation de cette dernière par chaque association via son Espace Club [https://www.fftt.com/site/medias/shares\\_files/demande-dematerialisee-de-licence-mode-d-emploi-4973.pdf](https://www.fftt.com/site/medias/shares_files/demande-dematerialisee-de-licence-mode-d-emploi-4973.pdf) Pour la saison 2025-2026, ajout d'une fonctionnalité pour effectuer une demande de mutation ou de transfert dématérialisée avant d'effectuer la demande de licence. Cette nouvelle version intègrera la gestion de la certification médicale.

a. Licences Compétitions et Loisir.

- Pour les **1ères demandes de licence, les reprises d'activité, les transferts promotionnels, les mutations**, l'adhérent doit formaliser sa demande de licence sur l'imprimé de demande de licence n° 25-2 et remplir l'ensemble des renseignements demandés (adresse et courriel obligatoire).

**Le licencié ou son représentant légal doit signer le formulaire.**

Dans le cas d'une reprise d'activité après une demande de droit à l'oubli, il faudra contacter la Ligue qui contactera elle-même la fédération (voir F – protection des données personnelles en page 7).

- Pour les **renouvellements**, l'adhérent peut utiliser l'imprimé de demande de licence 25-2. Il doit **fournir** au responsable du club les pièces nécessaires concernant son statut médical (certificat médical pour la pratique sportive, attestation pour l'auto-questionnaire), pour les étrangers, les pièces justifiant de sa présence légale sur le territoire français.

Le club **recupère** auprès de son adhérent **les documents et pièces annexes** et s'assure de l'exactitude des informations transmises (identité, orthographe, date, lieu et nom de naissance, adresse postale et électronique, etc...). Il procède ensuite à la prise de licence directement dans l'espace « MonClub ». Dans le cas des étrangers, l'ensemble des documents devra être transmis à la Ligue qui procèdera à la prise de licence.

b. Licence Dirigeant

L'adhérent doit utiliser le bordereau 25-2.

Elle concerne les **présidents, secrétaires et trésoriers des clubs, des comités, des ligues et du Conseil fédéral**, qu'ils soient compétiteurs ou non. Elle est attribuée lors de la réaffiliation pour les trois dirigeants, lors de la prise de licence pour les membres dirigeants de comité, de ligue ou de la fédération. La licence dirigeant permet la participation aux mêmes compétitions que celles autorisées aux titulaires de la licence compétition. Le tarif est préférentiel si le dirigeant ne fait pas de compétition, et la remise s'effectue en fin de saison lors du point financier.

### c. Licence découverte

L'adhérent doit utiliser le bordereau 25-11.

Elle concerne les personnes qui souhaitent participer à un cycle de découverte ou d'initiation au tennis de table en intérieur et qui n'ont jamais été titulaire d'une licence compétition ou d'une licence loisir. **Sa durée de validité est d'un mois.** Elle n'est pas renouvelable ni au titre d'une même saison, ni lors d'une saison ultérieure. Elle peut être transformée en licence compétition ou en licence loisir à n'importe quel moment de la saison.

L'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif est obligatoire. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention de la licence Découverte nécessite la production d'un certificat médical de contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport.

## ▪ B2 – CONTROLE ET VERIFICATION DE LA LICENCIATION

Il est possible de consulter la validité de la licenciation d'un joueur ainsi que la situation du joueur vis-à-vis de la certification médicale le jour de la compétition :

- Par présentation de l'attestation de licence imprimée au préalable par le joueur ou par le club,
- Par présentation de l'attestation collective imprimée par le club,
- Par accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence> (avec un ordinateur ou un smartphone),
- Via l'application de la FFTT pur smartphones (Android et IOS). Les autres sources (y compris les sites et applications agréées par la FFTT, via l'API officielle), n'ont pas vocation à présenter une pièce officielle permettant la vérification de la licence.

## ▪ B3 – LICENCES EVENEMENTIELLES ET TITRES DE PARTICIPATION

Les licences évènementielles sont saisies par les Ligues ou les Comités Départementaux. Les autres titres de participation sont saisis par les clubs.

## C – MUTATIONS

---

L'accord pour un cas de transfert ou de mutation quelle qu'en soit la forme (ordinaire ou exceptionnelle) ne vaut pas « licence ». Il faudra procéder aux formalités de demande de licence telles que décrites ci-dessus, même si le joueur était déjà licencié au titre de la saison en cours.

Pour qu'une demande soit valable (mutation ou transfert), le joueur devra fournir le document administratif rempli et signé au club recevant qui le conserve. Les demandes sont faites en ligne par les clubs et validées en ligne par la Ligue ou la fédération (pour les numérotés).

### 1. Mutations ordinaires

- Toute mutation de joueur numéroté et de joueur intégrant pour la première fois les pôles France et les pôles espoirs est de la seule compétence de la commission nationale des Statuts et Règlements. Les autres sont de la compétence de la Ligue.

- Les demandes de mutation doivent être formulées :

**Entre le 15 mai et le 30 juin 2025 inclus**

**Pour tous les licenciés**

**Entre le 15 mai et le 31 août 2025 inclus**

**Pour les joueurs et joueuses devant figurer sur une liste de Pro A ou de Pro B**

- Le classement à retenir est celui en vigueur au moment de la demande de mutation.
- Les demandes devront être établies sur l'imprimé de demande de mutation 25.3 <https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-3-mutation.pdf> . Il est également téléchargeable dans la rubrique « Téléchargement » de l'espace « MonClub ».
- L'imprimé dûment rempli doit être signé du licencié et remis au président de l'association d'accueil, ou réaliser via l'outil de demande dématérialisé en ligne par l'intéressé. Dans le premier cas, le président saisit par la suite la demande dématérialisée via l'espace « MonClub » à partir du numéro de licence du joueur concerné. La date retenue pour cette demande sera celle de la saisie qui déterminera aussi le type de mutation.
- A l'issue de la validation de la demande, une notification par mail est envoyée à toutes les parties.
- Les modalités de paiement des droits de mutation sont définies comme suit :
  - Les mutations pour les joueurs numérotés sont à régler en totalité directement à la FFTT. Le club recevant pourra procéder à un paiement en ligne directement dans l'espace « MonClub » ou adresser un chèque ou un virement à la FFTT.
  - Les mutations des joueurs non numérotés seront à régler par les clubs à la Ligue qui établira une facture.
  - Les demandes de mutation pour les joueurs nés entre 2016 et 2004 donnent droit à versement éventuel d'indemnités de formation.
- Demande de licence pour les joueurs mutés :
  - Dans le cas des joueurs classés « E », l'association remplit l'imprimé de demande de licence (n° 20-2), sans oublier de cocher la case « MUTATION », et l'adresse à la Ligue.
  - Dans les autres cas (hors joueurs classés E), l'association ne peut effectuer la demande que lorsque la mutation a été validée par la Ligue.
- Le licencié sollicitant une mutation ordinaire :
  - Ne peut le faire qu'une seule fois au cours de cette période ;
  - Reste licencié au titre de l'association quittée jusqu'au 30 juin ;
  - Est « muté » pour l'association d'accueil pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet de la nouvelle saison. La date du 1<sup>er</sup> juillet est mentionnée sur la licence à l'emplacement prévu à cet effet. En cas de refus de mutation, le joueur redevient qualifié, à compter du 1<sup>er</sup> juillet de la nouvelle saison, pour l'association qu'il souhaitait quitter.

**Les mutations ordinaires devront être saisies avant la date du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Le classement servant de base à la tarification sera le classement de la saison 2024/2025, phase 2.**

**2. Mutations exceptionnelles (voir règlement administratif fédéral, page 85)**

La tarification est identique à celle des mutations ordinaires. Les demandes devront être établies sur l'imprimé de demande de mutation 25.3 (téléchargeable via l'espace « MonClub »), puis saisies via l'espace « MonClub ».

**Entre le 16 juillet 2025 et le 30 avril 2026 inclus, pour tous les licenciés**

**Entre le 1<sup>er</sup> septembre et 31 octobre 2025 inclus, pour les Pro**

Les mutations exceptionnelles devront être saisies à partir du 16 juillet 2025. Le classement servant de base à la tarification sera le classement officiel en vigueur à la date de demande de la mutation.

En cas de mutations successives, à partir de la deuxième mutation au cours d'une même saison, le coût de la mutation est doublé et le surcoût est ensuite rétrocedé au club quitté.

### **3. Indemnités de formation**

Les demandes de mutation pour les joueurs nés entre 2016 et 2004 donnent droit à versement éventuel d'indemnités de formation. Droits remboursables dans le cas de non-traitement ou de refus de la mutation.

Dans le cas d'une mutation ordinaire, il y a lieu de retenir l'année de naissance et le classement officiel publié pour la première phase de la saison à venir, la date d'effet étant le 1<sup>er</sup> juillet.

Dans le cas d'une mutation exceptionnelle, il y a lieu de retenir l'année de naissance et le classement officiel en vigueur à la date d'acceptation de la mutation.

## **D – PROTECTION DES LICENCES**

---

### **1. Certificat médical**

Voir « LICENCES » - Certification médicale.

### **2. Assurances**

Les déclarations d'accident doivent être adressées à [declaration@maif.fr](mailto:declaration@maif.fr), copie [fftt@fftt.email](mailto:fftt@fftt.email). Le formulaire conseillé est téléchargeable via le lien suivant :

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec la MAIF couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Le club a obligation de porter à la connaissance des licenciés la garantie de base du contrat d'assurance dont ils vont bénéficier en cas d'accident corporel, survenu lors de la pratique du tennis de table. Cette garantie est limitée, il est conseillé de souscrire des garanties complémentaires (les conditions et les garanties complémentaires figurent sur le site fédéral dans la rubrique « Jouer-Licences-Assurances »).

**Le licencié doit obligatoirement apposer sa signature sur l'imprimé de demande de licence après avoir pris connaissance des informations concernant l'assurance.**

## E – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES \_\_\_\_\_

### **Fichier informatique**

En apposant sa signature sur l'imprimé de demande de licence, le licencié atteste avoir pris connaissance que les informations qu'il a fournies font l'objet d'un fichier déclaré à la CNIL.

Toute opposition de la part du licencié doit être adressée :

- Soit au service informatique de la FFTT ([delegue.rgpd@fft.email](mailto:delegue.rgpd@fft.email))
- Le licencié peut également modifier sa propre fiche en se rendant sur l'espace licencié (<http://www.fft.com/espacelicencie>)

En vertu du droit à l'oubli, le licencié a le droit de demander à la FFTT l'effacement de ses données à caractère personnel (nom, date de naissance, sexe, nationalité, adresse postale, téléphone, courriel). Ainsi, en cas de non-renouvellement de licence, ces données à caractère personnel seront conservées par la FFTT jusqu'à la fin de la saison suivante ; elles seront ensuite inaccessibles.

Dans le cas d'une reprise d'activité après une demande de droit à l'oubli, il faudra contacter la Ligue qui contactera lui-même la fédération.

## Catégories d'âge saison 2025/2026

Catégories	Dates de naissance	
VÉTÉRANS	Nés en 1935 et avant	Vétéran 90
	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1936 au 31 Décembre 1940	Vétéran 85
	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1941 au 31 Décembre 1945	Vétéran 80
	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1946 au 31 Décembre 1950	Vétéran 75
	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1951 au 31 Décembre 1955	Vétéran 70
	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1956 au 31 Décembre 1960	Vétéran 65
	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1961 au 31 Décembre 1965	Vétéran 60
	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1966 au 31 Décembre 1970	Vétéran 55
	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1971 au 31 Décembre 1975	Vétéran 50
	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1976 au 31 Décembre 1980	Vétéran 45
	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1981 au 31 Décembre 1985	Vétéran 40
SENIORS	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1986 au 31 Décembre 2006	Senior
JUNIORS	Nés en 2007	Junior 4 (« - de 19 ans »)
	Nés en 2008	Junior 3 (« - de 18 ans »)
	Nés en 2009	Junior 2 (« - de 17 ans »)
	Nés en 2010	Junior 1 (« - de 16 ans »)
CADETS	Nés en 2011	Cadet 2 (« - de 15 ans »)
	Nés en 2012	Cadet 1 (« - de 14 ans »)
MINIMES	Nés en 2013	Minime 2 (« - de 13 ans »)
	Nés en 2014	Minime 1 (« - de 12 ans »)
BENJAMINS	Nés en 2015	Benjamin 2 (« - de 11 ans »)
	Nés en 2016	Benjamin 1 (« - de 10 ans »)
POUSSINS	Nés en 2017 et après	Poussin (« - de 9 ans »)

<b>TARIFS SAISON 2025 / 2026</b>
<b>LIGUE</b>

<b>Commission Régionale de l'Emploi et de la Formation (CREF) – sur la saison dernière</b>	
Moins de 10 licenciés traditionnels	10.00 €
De 11 à 20 licenciés traditionnels	20.00 €
De 21 à 50 licenciés traditionnels	30.00 €
De 51 à 100 licenciés traditionnels	40.00 €
De 101 à 150 licenciés traditionnels	50.00 €
150 licenciés traditionnels et plus	60.00 €

<b>ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES</b>	
Pré Régional (PN)	295.00 €
Régional 1 (R1)	275.00 €
Régional 2 (R2)	235.00 €
Régional 3 (R3)	175.00 €
JA1 niveaux national, PN, R1, R2 (par phase et par équipe)	180.00 €
Régional féminine / phase	75.00 €
Forfait JA / phase	50.00 €

<b>ENGAGEMENT AUTRES COMPÉTITIONS</b>	
Grand Prix des Jeunes (par joueur)	8.00 €
Championnat Vétérans (par joueur)	15.00 €
Coupe Vétérans (par équipe)	25.00 €
Top 8 (par joueur)	10.00 €
Top Détection (par joueur)	5.00 €
Finale par classement (par joueur)	10.00 €

<b>FORMATIONS – FRAIS PEDAGOGIQUES</b>	
(Jeune) Initiateur de Club (IC)	100.00 €
Jeune Animateur Fédéral (JAF) – Animateur Fédéral (AF)	200.00 €
Entraîneur Fédéral (EF)	250.00 €
Entraîneur Fédéral (EF) - Examen	50.00 €
Arbitre Régional (AR)	50.00 €
Juge Arbitre 1 (JA1)	50.00 €
Juge Arbitre 2 (JA2)	100.00 €
Juge Arbitre 3 (JA3)	200.00 €

<b>PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
Absence à l'Assemblée Générale	100.00 €
Absence non excusée :	
Grand Prix Jeunes, Top 8, Détection, Championnat et Coupe Vétérans	20.00 €
Critérium Fédéral (absence ou abandon non justifié)	20.00 €
Championnat par équipes :	
Equipe incomplète (doublée à chaque fois)	16.00 €
Absence JA officiel / par journée	100.00 €
Absence JA à l'engagement (par équipe)	100.00 €
Feuille non saisie dans GIRPE	20.00 €
Feuille non saisie dans SPID	10.00 €
Absence Assemblée générale	100.00 €

<b>TARIFS SAISON 2025 / 2026</b>
<b>COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES DU SUD</b>

	PART			TOTAL
	FFTT	LIGUE	COMITE	
<b>AFFILIATION 1<sup>ère</sup> année</b>	24,00 €	0,00 €	0,00 €	24,00 €
<b>RE AFFILIATION 2<sup>ème</sup> année</b>	24,00 €	40,00 €	26,00 €	90,00 €
<b>RE AFFILIATION – A partir de la 3<sup>ème</sup> année</b>	75,00 €	40,00 €	27,00 €	142,00 €
<b>LICENCE COMPETITION</b>				
Vétérans - Seniors	24,15 €	27,00 €	9,35 €	60,50 €
Juniors	24,15 €	27,00 €	9,35 €	60,50 €
Cadets	16,15 €	12,25 €	8,85 €	37,25 €
Minimes	16,15 €	12,25 €	8,85 €	37,25 €
Benjamins - Poussins	16,15 €	12,00 €	7,00 €	35,15 €
<b>LICENCE LOISIR</b>				
Vétérans - Seniors - Juniors	10,40 €	5,00 €	4,00 €	19,40 €
Cadets - Minimes	5,50 €	2,50 €	1,50 €	9,50 €
Benjamins - Poussins	5,50 €	2,50 €	1,50 €	9,50 €
<b>CRITERIUM FEDERAL</b>				
Vétérans - Seniors	17,00 €	10,00 €	1,00 €	28,00 €
Juniors	8,00 €	10,00 €	1,00 €	19,00 €
Cadets - Minimes	8,00 €	8,00 €	0,00 €	13,00 €
Benjamins - Poussins	8,00 €	5,00 €	0,00 €	13,00 €
<b>MUTATIONS MASCULINES</b>				
Classés 19 et + (sauf numérotés)	0,00 €	165,00 €	153,00 €	318,00 €
Classés 17 et 18	0,00 €	165,00 €	128,00 €	293,00 €
Classés 15 et 16	0,00 €	115,00 €	71,00 €	186,00 €
Classés 13 et 14	0,00 €	105,00 €	68,00 €	173,00 €
Classés 10 à 12	0,00 €	95,00 €	26,00 €	121,00 €
Classés 9 à 6	0,00 €	80,00 €	26,00 €	106,00 €
Classés 500 à 599	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>MUTATIONS FEMININES</b>				
Classées 15 et + (sauf numérotées)	0,00 €	115,00 €	61,00 €	176,00 €
Classées 13 et 14	0,00 €	105,00 €	58,00 €	163,00 €
Classées 10 à 12	0,00 €	95,00 €	21,00 €	116,00 €
Classées 9 à 6	0,00 €	80,00 €	21,00 €	116,00 €
Classées 500 à 599	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<b>BAREMES SAISON 2025 / 2026</b>
<b>COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES</b>

	PART			TOTAL
	FFTT	LIGUE	COMITE	
<b>AFFILIATION 1<sup>ère</sup> année</b>	24,00 €	0,00 €	0,00 €	24,00 €
<b>RE AFFILIATION 2<sup>ème</sup> année</b>	24,00 €	40,00 €	12,00 €	76,00 €
<b>RE AFFILIATION – A partir de la 3<sup>ème</sup> année</b>	75,00 €	40,00 €	12,00 €	127,00 €
<b>LICENCE COMPETITION</b>				
Vétérans - Seniors	24,15 €	27,00 €	9,35 €	60,50 €
Juniors	24,15 €	27,00 €	9,35 €	60,50 €
Cadets	16,15 €	12,25 €	8,85 €	37,25 €
Minimes	16,15 €	12,25 €	8,85 €	37,25 €
Benjamins - Poussins	16,15 €	12,00 €	7,00 €	35,15 €
<b>LICENCE LOISIR</b>				
Vétérans - Seniors - Juniors	10,40 €	5,00 €	4,00 €	19,40 €
Cadets - Minimes	5,50 €	2,50 €	1,50 €	9,50 €
Benjamins - Poussins	5,50 €	2,50 €	1,50 €	9,50 €
<b>CRITERIUM FEDERAL</b>				
Vétérans - Seniors	17,00 €	10,00 €	8,50 €	35,50 €
Juniors	8,00 €	10,00 €	8,50 €	26,50 €
Cadets - Minimes	8,00 €	8,00 €	7,50 €	23,50 €
Benjamins - Poussins	8,00 €	5,00 €	6,00 €	19,00 €
<b>MUTATIONS MASCULINES</b>				
Classés 19 et + (sauf numérotés)	0,00 €	165,00 €	60,00 €	225,00 €
Classés 17 et 18	0,00 €	165,00 €	60,00 €	225,00 €
Classés 15 et 16	0,00 €	115,00 €	40,00 €	155,00 €
Classés 13 et 14	0,00 €	105,00 €	40,00 €	145,00 €
Classés 10 à 12	0,00 €	95,00 €	30,00 €	125,00 €
Classés 9 et 6	0,00 €	80,00 €	30,00 €	110,00 €
Classés 500 à 599	0,00 €	0,00 €	30,00 €	30,00 €
<b>MUTATIONS FEMININES</b>				
Classées 15 et + (sauf numérotées)	0,00 €	105,00 €	40,00 €	135,00 €
Classées 13 et 14	0,00 €	95,00 €	40,00 €	125,00 €
Classées 10 à 12	0,00 €	85,00 €	30,00 €	100,00 €
Classées 9 à 599	0,00 €	75,00 €	30,00 €	90,00 €
Classées 500 à 599	0,00 €	0,00 €	30,00 €	30,00 €

<b>BAREMES SAISON 2025 / 2026</b>
<b>COMITE DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE</b>

	PART			TOTAL
	FFTT	LIGUE	COMITE	
<b>AFFILIATION 1<sup>ère</sup> année</b>	24,00 €	0,00 €	0,00 €	24,00 €
<b>AFFILIATION 2<sup>ème</sup> année</b>	24,00 €	40,00 €	8,00 €	72,00 €
<b>RE AFFILIATION – A partir de la 3<sup>ème</sup> année</b>	75,00 €	40,00 €	8,00 €	123,00 €
<b>LICENCE COMPETITION</b>				
Vétérans - Seniors	24,15 €	27,00 €	9,35 €	60,50 €
Juniors	24,15 €	27,00 €	9,35 €	60,50 €
Cadets	16,15 €	12,25 €	8,85 €	37,25 €
Minimes	16,15 €	12,25 €	8,85 €	37,25 €
Benjamins - Poussins	16,15 €	12,00 €	7,00 €	35,15 €
<b>LICENCE LOISIR</b>				
Vétérans - Seniors - Juniors	10,40 €	5,00 €	4,00 €	19,40 €
Cadets - Minimes	5,50 €	2,50 €	1,50 €	9,50 €
Benjamins - Poussins	5,50 €	2,50 €	1,50 €	9,50 €
<b>CRITERIUM FEDERAL</b>				
Vétérans - Seniors	17,00 €	10,00 €	10,00 €	37,00 €
Juniors	8,00 €	10,00 €	8,00 €	26,00 €
Cadets - Minimes	8,00 €	8,00 €	10,00 €	26,00 €
Benjamins - Poussins	8,00 €	5,00 €	5,00 €	18,00 €
<b>MUTATIONS MASCULINES</b>				
Classés 19 et + (sauf numérotés)	0,00 €	165,00 €	120,00 €	285,00 €
Classés 17 et 18	0,00 €	165,00 €	100,00 €	265,00 €
Classés 15 et 16	0,00 €	115,00 €	70,00 €	185,00 €
Classés 13 et 14	0,00 €	105,00 €	60,00 €	165,00 €
Classés 10 à 12	0,00 €	95,00 €	25,00 €	120,00 €
Classés 9 à 6	0,00 €	80,00 €	0,00 €	80,00 €
Classés 500 à 599	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>MUTATIONS FEMININES</b>				
Classées 15 et + (sauf numérotées)	0,00 €	115,00 €	70,00 €	185,00 €
Classées 13 et 14	0,00 €	105,00 €	60,00 €	165,00 €
Classées 10 à 12	0,00 €	95,00 €	25,00 €	120,00 €
Classées 9 à 6	0,00 €	80,00 €	0,00 €	80,00 €
Classées 500 à 599	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

<b>BAREMES SAISON 2025 / 2026</b>
<b>COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR</b>

	PART			TOTAL
	FFTT	LIGUE	COMITE	
<b>AFFILIATION 1<sup>ère</sup> année</b>	24,00 €	0,00 €	0,00 €	24,00 €
<b>AFFILIATION 2<sup>ème</sup> année</b>	24,00 €	40,00 €	115,00 €	179,00 €
<b>RE AFFILIATION – A partir de la 3<sup>ème</sup> année</b>	75,00 €	40,00 €	115,00 €	230,00 €
<b>LICENCES COMPETITION</b>				
Vétérans - Seniors	24,15 €	27,00 €	9,35 €	60,50 €
Juniors	24,15 €	27,00 €	9,35 €	60,50 €
Cadets	16,15 €	12,25 €	8,85 €	37,25 €
Minimes	16,15 €	12,25 €	8,85 €	37,25 €
Benjamins - Poussins	16,15 €	12,00 €	7,00 €	35,15 €
<b>LICENCES LOISIR</b>				
Vétérans - Seniors - Juniors	10,40 €	5,00 €	4,00 €	19,40 €
Cadets - Minimes	5,50 €	2,50 €	1,50 €	9,50 €
Benjamins - Poussins	5,50 €	2,50 €	1,50 €	9,50 €
<b>CRITERIUM FEDERAL</b>				
Vétérans - Seniors	17,00 €	10,00 €	24,00 €	51,00 €
Juniors	8,00 €	10,00 €	24,00 €	42,00 €
Cadets - Minimes	8,00 €	8,00 €	24,00 €	40,00 €
Benjamins - Poussins	8,00 €	5,00 €	24,00 €	37,00 €
<b>MUTATIONS MASCULINES</b>				
Classés 19 et + (sauf numérotés)	0,00 €	165,00 €	220,00 €	385,00 €
Classés 17 et 18	0,00 €	165,00 €	220,00 €	385,00 €
Classés 15 et 16	0,00 €	115,00 €	125,00 €	240,00 €
Classés 13 et 14	0,00 €	105,00 €	115,00 €	220,00 €
Classés 10 à 12	0,00 €	95,00 €	90,00 €	185,00 €
Classés 9 à 6	0,00 €	80,00 €	90,00 €	170,00 €
Classés 500 à 599	0,00 €	0,00 €	90,00 €	90,00 €
<b>MUTATIONS FEMININES</b>				
Classées 15 et + (sauf numérotées)	0,00 €	115,00 €	125,00 €	240,00 €
Classées 13 et 14	0,00 €	105,00 €	115,00 €	220,00 €
Classées 10 à 12	0,00 €	95,00 €	90,00 €	185,00 €
Classées 9 à 6	0,00 €	80,00 €	90,00 €	170,00 €
Classées 500 à 599	0,00 €	0,00 €	90,00 €	90,00 €

<b>BAREMES SAISON 2025 / 2026</b>
<b>COMITE DEPARTEMENTAL DU VAUCLUSE</b>

	PART			TOTAL
	FFTT	LIGUE	COMITE	
<b>AFFILIATION 1<sup>ère</sup> année</b>	24,00 €	0,00 €	12,00 €	36,00 €
<b>AFFILIATION 2<sup>ème</sup> année</b>	24,00 €	40,00 €	12,00 €	76,00 €
<b>RE AFFILIATION – A partir de la 3<sup>ème</sup> année</b>	75,00 €	40,00 €	15,00 €	130,00 €
<b>LICENCES COMPETITION</b>				
Vétérans - Seniors	24,15 €	27,00 €	9,35 €	60,50 €
Juniors	24,15 €	27,00 €	9,35 €	60,50 €
Cadets	16,15 €	12,25 €	8,85 €	37,25 €
Minimes	16,15 €	12,25 €	8,85 €	37,25 €
Benjamins - Poussins	16,15 €	12,00 €	7,00 €	35,15 €
<b>LICENCES LOISIR</b>				
Vétérans - Seniors - Juniors	10,40 €	5,00 €	4,00 €	19,40 €
Cadets - Minimes	5,50 €	2,50 €	1,50 €	9,50 €
Benjamins - Poussins	5,50 €	2,50 €	1,50 €	9,50 €
<b>CRITERIUM FEDERAL</b>				
Vétérans - Seniors	17,00 €	10,00 €		
Juniors	8,00 €	10,00 €		
Cadets - Minimes	8,00 €	8,00 €		
Benjamins - Poussins	8,00 €	5,00 €		
<b>MUTATIONS MASCULINES</b>				
Classés 19 et + (sauf numérotés)	0,00 €	165,00 €		
Classés 17 et 18	0,00 €	165,00 €		
Classés 15 et 16	0,00 €	115,00 €		
Classés 13 et 14	0,00 €	105,00 €		
Classés 10 à 12	0,00 €	95,00 €		
Classés 9 à 6	0,00 €	80,00 €		
Classés 500 à 599	0,00 €	0,00 €		
<b>MUTATIONS FEMININES</b>				
Classées 15 et + (sauf numérotées)	0,00 €	115,00 €		
Classées 13 et 14	0,00 €	105,00 €		
Classées 10 à 12	0,00 €	95,00 €		
Classées 9 à 6	0,00 €	80,00 €		
Classées 500 à 599	0,00 €	0,00 €		

## Documents à télécharger

<http://www.fftt.com/doc/administratif/telechargement.html>

Réf.	DESIGNATION	RUBRIQUE / LIEN Tous les documents ci-dessous sont téléchargeables dans la rubrique « SERVICES – Téléchargement » de l'espace « MONCLUB » ou « SPIDWEB »
25-1	Demande d'affiliation	<a href="http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-1-affiliation.pdf">http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-1-affiliation.pdf</a>
25-2	Demande de licence (compétition et loisir)	<a href="http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-2-licence.pdf">http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-2-licence.pdf</a>
25-11	Demande de licence (découverte)	<a href="http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-11-licence-decouverte.pdf">http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-11-licence-decouverte.pdf</a>
25-3	Demande de mutation	<a href="http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-3-mutation.pdf">http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-3-mutation.pdf</a>
25-4	Demande de transfert promotionnel	<a href="http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-4-transfert-Promo.pdf">http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-4-transfert-Promo.pdf</a>
25-9	Certificat médical pour la pratique du tennis de table	<a href="http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-9-certificat.pdf">http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-9-certificat.pdf</a>
25-10-1	Attestation de réponse à l'autoquestionnaire pour majeur	<a href="http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-10-1-autoquestionnaire-medical-majeur.pdf">http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-10-1-autoquestionnaire-medical-majeur.pdf</a>
25-10-2	Attestation de réponse à l'autoquestionnaire pour mineur	<a href="http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-10-2-autoquestionnaire-medical-mineur.pdf">http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-10-2-autoquestionnaire-medical-mineur.pdf</a>
25-5	Récapitulatif administratif et financier	<a href="http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-5-raf.pdf">http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/25-5-raf.pdf</a>
	Assurances*	<p>Avis de déclaration de sinistre :  <a href="http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/a1-avis-de-declaration-de-sinistre-07-2025-4414.pdf">http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/a1-avis-de-declaration-de-sinistre-07-2025-4414.pdf</a></p> <p>Résumé des garanties :  <a href="http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/FFTT_ASS-ACC-CORPO_06-2025.pdf">http://www.fftt.com/doc/administratif/documents/FFTT_ASS-ACC-CORPO_06-2025.pdf</a></p> <p>Notice individuelle dommages corporels :  <a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/FFTT-IA_A3_06-2025.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/FFTT-IA_A3_06-2025.pdf</a></p> <p>Garanties accordées par l'assurance FFTT MAIF :  <a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/Notice%20individuelle_FFTT_06-2025.pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/Notice%20individuelle_FFTT_06-2025.pdf</a></p> <p>(affichage obligatoire dans les locaux du club)</p> <p>Bulletin d'adhésion aux options complémentaires individuelle accident :  <a href="https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/Bulletin%20d'Adh%C3%A9sion%20aux%20Options%20ia%20Compl%C3%A9mentaires%20(v2).pdf">https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/Bulletin%20d'Adh%C3%A9sion%20aux%20Options%20ia%20Compl%C3%A9mentaires%20(v2).pdf</a></p>

Tous les documents liés aux assurances sont consultables sur le site fédéral dans la rubrique "Jouer", sous menu « Licences », onglet « Assurance ».